

Rapport annuel au 31 décembre 2023

MercLan Institutional Fund

(connue sous le nom de MercLin Institutional Fund jusqu'au 1^{er} janvier 2024)

SOCIÉTÉ ANONYME

Société d'investissement à capital variable institutionnelle de droit belge

TABLE DES MATIÈRES

1	Organisation de la SICAV	3
2	Rapport de gestion	5
2.1	Date de lancement et prix de souscription du compartiment	5
2.2	Cotation en bourse	5
2.3	Informations aux actionnaires	5
2.4	Environnement macro-économique	5
2.5	Perspectives.....	6
2.6	Marchés des actions	7
2.7	Rapport du commissaire, réviseur agréé	8
2.8	Objectif et grandes lignes de la politique d'investissement	12
2.9	Benchmark	12
2.10	Politique menée durant l'exercice	12
2.11	Politique future.....	12
2.12	Transparence en matière de durabilité.....	13
2.13	Mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales sont respectées	13
2.14	Déclaration du règlement sur la taxonomie	13
2.15	Communications périodiques relatives à la liquidité et à l'effet de levier	14
2.16	Description des principaux risques auxquels la société est confrontée.....	14
2.17	Affectation des résultats	15
3	Bilan	16
4	Compte de résultats	18
5	Résumé des règles d'évaluation	20
5.1	Taux de change	21
6	Composition des actifs et chiffres-clés	22
6.1	Composition de l'actif au 31/12/2023.....	22
6.2	Modifications de la composition de l'actif de MerLan Institutional Equity Fund DBI-RDT	24
6.3	Évolution du nombre de souscriptions, de remboursements et de la valeur nette d'inventaire	25
6.4	Rendements	26
6.5	Frais	29
6.6	Notes relatives aux états financiers	29
7	Annexe : Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers	30

1 Organisation de la SICAV

Siège

Lange Lozanastraat 254, 2018 Anvers

Date de constitution

17 novembre 2010

Conseil d'administration

Président

M. Stéphane Mercier, CIO Mercier Van Lanschot¹, dirigeant effectif

Administrateurs

M. Thomas Vanderlinden, associé, administrateur délégué Mercier Van Lanschot, dirigeant effectif

M. Jean Sanders, ancien employé Legal & Financial Planning, Mercier Vanderlinden Asset Management N.V. (jusqu'au 10 mai 2023)

M^{me} Axelle Van den broeck, Head of Legal, Mercier Van Lanschot

Type de gestion

Société de gestion

(jusqu'au 1^{er} juillet 2023)

Capfi Delen Asset Management S.A.

Jan Van Rijswijklaan 178, 2020 Anvers

Conseil d'administration

M. Paul De Winter, président

M. Michel Buyschaert, administrateur

M. Patrick François, administrateur exécutif

M. Gregory Swolfs, administrateur exécutif

M. Chris Bruynseels, administrateur exécutif

M. Gilles Wéra, administrateur

M. Vincent Camerlynck, administrateur indépendant

M. Alexander Deveen, administrateur indépendant

Commissaire : EY Réviseurs d'Entreprises SRL (0446.334.711), numéro de membre B160, De Kleetlaan 2, 1831 Diegem, représenté par monsieur Joeri Klaykens.

(à partir du 1^{er} juillet 2023)

Van Lanschot Kempen Investment Management NV Nederland

Beethovenstraat 300, 1077 WZ Amsterdam, Pays-Bas

Conseil d'administration

M. Erik van Houwelingen, administrateur

M. Ernst Jansen, administrateur

Commissaire : PricewaterhouseCoopers Accountants NV, représentée par monsieur J. Brouwer RA.

Commissaire, réviseur agréé

PwC Réviseurs d'Entreprises SRL (B00009), Culliganlaan 5, 1831 Diegem, représenté par monsieur Briec Lefrancq

Dépositaire

jusqu'au 1^{er} juillet 2023 :

¹ Nom commercial de Van Lanschot Kempen NV, succursale belge.

KBC Bank S.A., Havenlaan 2, 1080 Bruxelles

à partir du 1^{er} juillet 2023 :

BNP Paribas S.A., succursale belge, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles

Groupe financier qui promeut la société d'investissement

Mercier Van Lanschot, Desguinlei 50, 2018 Anvers

Délégation de la gestion du portefeuille financier

Mercier Van Lanschot, Lange Lozanastraat 254, 2018 Anvers

Gestion administrative et comptable

jusqu'au 1^{er} juillet 2023 :

Capfi Delen Asset Management S.A., Jan Van Rijswijcklaan 184, 2020 Anvers

à partir du 1^{er} juillet 2023 délégué par la société de gestion Van Lanschot Kempen Investment NV Nederland à :

BNP Paribas S.A., succursale belge, Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles

Service financier

KBC Bank S.A., Avenue du Port 12, 1080 Bruxelles

Distributeurs

Mercier Van Lanschot, Desguinlei 50, 2018 Anvers

Liste des compartiments

MerLan Institutional Equity Fund DBI-RDT

(connu sous le nom MerLin Institutional Equity Fund DBI-RDT jusqu'au 1^{er} janvier 2024)

Classe « OR », Classe « OF », Classe « A », Classe « R », Classe « F »

Classe « OR » (anciennement Classe « R ») :

Actions (i) dont la souscription minimale initiale est de 250.000 € et (ii) réservées aux personnes morales faisant partie de la clientèle de Mercier Van Lanschot ou qui ont été acceptées par le Conseil d'administration de la sicav. Cette classe « OR » sera fermée aux nouveaux actionnaires à partir du 02/02/2022.

Classe « OF » (anciennement Classe « F ») :

Actions (i) dont la souscription minimale initiale est de 50.000.000 € et (ii) réservées aux personnes morales faisant partie de la clientèle de Mercier Van Lanschot ou qui ont été acceptées par le Conseil d'administration de la sicav. Cette classe « OF » sera fermée aux nouveaux actionnaires à partir du 02/02/2022.

Classe « A » (anciennement Classe « C ») :

Actions dont la souscription minimale initiale est de 250.000 € (cette classe d'actions est actuellement inactive).

Classe « R » (anciennement Classe « N ») :

Actions (i) dont la souscription minimale initiale est de 500.000 € et (ii) réservées aux personnes morales faisant partie de la clientèle de Mercier Van Lanschot ou qui ont été acceptées par le Conseil d'administration de la sicav.

Classe « F » (anciennement Classe « E ») :

Actions (i) dont la souscription minimale initiale est de 25.000.000 € et (ii) réservées aux personnes morales faisant partie de la clientèle de Mercier Van Lanschot ou qui ont été acceptées par le Conseil d'administration de la sicav.

2 Rapport de gestion

2.1 Date de lancement et prix de souscription du compartiment

Période de souscription initiale du 16/12/2010 au 28/12/2010.

Prix de souscription initial : 1.000,00 €

Les actions de distribution des classes « R » et « F » ont été lancées le 2 avril 2022, avec un prix de souscription initial de 1.000 € par action.

2.2 Cotation en bourse

Les actions du compartiment ne sont pas cotées en bourse.

2.3 Informations aux actionnaires

Les statuts de la Société d'investissement à capital variable institutionnelle de droit belge MercLan Institutional Fund (connue sous le nom de MercLin Institutional Fund jusqu'au 1^{er} janvier 2024) ont été déposés au greffe du Tribunal de Commerce de Bruxelles, où toute personne peut en prendre connaissance ou en obtenir une copie. Ils sont également disponibles sur simple demande auprès de Van Lanschot Kempen Investment Management NV Nederland. Ils font partie intégrante du document d'information. Les valeurs nettes d'inventaire sont exprimées en euros pour le compartiment MercLan Institutional Equity Fund DBI-RDT.

La valeur nette d'inventaire du compartiment MercLan Institutional Equity Fund DBI-RDT est calculée chaque vendredi, qui est un jour bancaire ouvrable à Bruxelles (jour J+1). Si ce jour n'est pas un jour bancaire ouvrable à Bruxelles, la valeur nette d'inventaire sera calculée le premier jour ouvrable suivant. La valeur nette d'inventaire est calculée sur base des cours de clôture de la veille (jour J).

En outre, une détermination de la valeur est effectuée le 31 décembre de chaque année.

2.4 Environnement macro-économique

Sur le plan macro-économique, deux thèmes ont dominé en 2023 : la récession aux États-Unis (USA) qui a fait long feu et la baisse de l'inflation. La récession aux USA était attendue par tous, du fait de l'augmentation agressive des taux par le système américain de banques centrales (la « Fed »), de l'inflation élevée et de son incidence négative sur le pouvoir d'achat des consommateurs. La récession n'a cependant pas eu lieu. Pendant la crise du covid, le consommateur américain avait beaucoup épargné, notamment grâce aux aides publiques. Il a utilisé cette épargne en 2023 pour maintenir la consommation à flot. De plus, les pouvoirs publics avaient mis sur pied un solide programme d'investissements, qui a apporté un soutien à la croissance surtout pendant les trois premiers trimestres de 2023. L'impact des taux plus élevés n'était pas encore visible, car les dettes des entreprises et les prêts hypothécaires s'étalent en moyenne sur de plus longues périodes à taux fixe que par le passé. Les indicateurs avancés continuent toutefois de pointer vers une faible croissance, voire une récession. Le consommateur de la zone euro s'est montré moins prodigue. En 2022, le consommateur européen a été plus durement touché par les prix élevés de l'énergie. Vu que les pouvoirs publics et les entreprises se sont également montrés prudents sur leurs dépenses et investissements, l'économie n'a pratiquement pas connu de croissance nette durant les trois premiers trimestres de 2023. L'économie américaine a enregistré une croissance de 0,8 % pendant le quatrième trimestre, tandis que l'économie de la zone euro se contractait de 0,1 %. Au début de l'année 2023, les attentes à l'égard de l'économie chinoise étaient élevées. On espérait que le relâchement des mesures draconiennes visant à contenir l'épidémie de covid générerait une forte croissance. Cet espoir fut toutefois de courte durée ; il fut rapidement tempéré par d'importants problèmes rencontrés par le secteur immobilier chinois. Le gouvernement chinois s'est néanmoins montré réservé sur le plan de la stimulation monétaire et fiscale.

L'année 2023 était placée sous le signe d'une baisse de l'inflation. Aux USA, l'inflation totale a plafonné à 8,9 % en juin 2022, mais elle avait reculé à 3,3 % en décembre 2023². L'inflation sous-jacente a reculé de 6,6 % en septembre 2022 à 3,9 % en décembre 2023. L'inflation totale dans la zone euro en octobre 2022 était de 10,6 % et, en décembre 2023, de 2,9 %³. En décembre 2023, l'inflation sous-jacente avait reculé à 3,4 %. L'inflation a surtout rapidement diminué pendant les derniers mois de 2023. Les banques centrales ont néanmoins continué de se montrer préoccupées par l'inflation. Les marchés de l'emploi sont tendus, ce qui a généré de grosses augmentations des salaires. Les banques centrales ont dès lors encore relevé les taux. Après l'augmentation de 2022, la Fed a relevé les taux de 1 point de pourcentage en 2023, à 5,5 %, la Banque centrale européenne (BCE) a quant à elle poussé les taux à la hausse de 2 points de pourcentage, à 4,0 %, et la Bank of England (BoE) 1,75 point de pourcentage, à 5,25 %. Pendant les derniers mois de l'année, ces banques centrales n'ont pas modifié leurs taux. En décembre, la Fed a fait miroiter aux marchés la perspective d'une diminution des taux sur laquelle ils avaient précédemment spéculé. La BCE n'a toutefois pas souhaité anticiper cette possibilité. Les marchés financiers ont été secoués en mars 2023 lorsque certaines banques régionales américaines, Silicon Valley Bank et Signature Bank, et la banque suisse Credit Suisse ont connu des difficultés, les clients ayant fait partir leur argent. Les autorités monétaires sont rapidement intervenues, mais cette intervention s'est accompagnée de fortes turbulences, notamment sur les marchés obligataires. Les problèmes étant perçus comme spécifiques aux banques concernées, l'agitation s'est dissipée assez rapidement.

2.5 Perspectives

Jusqu'au quatrième trimestre 2023 inclus, l'économie américaine s'est montrée résiliente. Si l'on s'attend à ce que l'économie américaine continue de se calmer, nous estimons que les probabilités d'un atterrissage en douceur sont plus grandes (avec une inflation qui décroît sans causer trop de dommage à l'économie et au marché du travail). Certains signaux d'avertissement sont toujours présents, par exemple des taux relativement élevés qui limitent la demande de crédit et l'amaigrissement de l'épargne des consommateurs, mais la perspective de récession semble moins vraisemblable à court terme. L'économie de la zone euro stagne. La diminution de la masse monétaire et des octrois de crédits par les banques sont des conséquences négatives du resserrement monétaire. Le recul de l'inflation et un marché du travail toujours tendu, qui empêche les entreprises d'annoncer des vagues de licenciement, devraient limiter les dégâts pour l'économie.

Nous prévoyons une poursuite de la diminution de l'inflation totale. Toutefois, l'inflation sous-jacente pourrait rester élevée, notamment du fait des tensions sur les marchés du travail et des fortes augmentations des salaires. Nous pensons toutefois qu'un affaiblissement du marché du travail en cas de faible croissance limitera les augmentations salariales dans le courant de l'année 2024. Les banques centrales auraient ainsi la possibilité de réduire les taux. Dans ce cas, il est important que les taux demeurent momentanément largement supérieurs à une position neutre, que les économies ralentissent donc et que le taux réel reparte à la hausse lors de la baisse de l'inflation. Les réductions des taux peuvent compenser cet effet sur le taux réel. Étant donné le tournant adopté en décembre par la Fed, une première réduction des taux pourrait intervenir aux USA au printemps. La BCE devra vraisemblablement attendre plus longtemps pour s'engager sur la voie de la diminution des taux. La BoE fait face à un problème d'inflation plus important que la Fed ou la BCE, elle devrait donc entamer la baisse des taux plus tard.

² Bureau of Labor Statistics, rapport IPC, décembre 2023.

³ Eurostat, rapport IPCH, décembre 2023.

2.6 Marchés des actions

L'inflation qui semblait soudain sous contrôle et la baisse des taux d'intérêt ont encore boosté les cours des actions entre juin et décembre 2023. Dans les mois qui ont suivi l'été, les cours ont cependant plutôt fluctué latéralement. Il s'agissait en cela de la mobilité nécessaire en conséquence des évolutions des taux (le principe « Higher for longer »), d'un ralentissement possible de l'économie et de tensions géopolitiques. Finalement, la résurgence de l'espoir d'un atterrissage en douceur (une situation dans laquelle l'inflation est sous contrôle sans que les augmentations des taux ne causent trop de dommages à l'économie) a généré une belle dernière ligne droite.

Les régions qui ont enregistré les meilleures prestations durant la première moitié de l'exercice (le deuxième semestre de 2023) sont les USA, avec un gain de 7,2 %, devant l'Europe avec 6,5 % et le Japon avec 5,3 %. Les pays émergents souffrent toujours d'une croissance plus faible que prévu de l'économie chinoise. Avec 3,6 %, ils forment la région qui a enregistré les moins bonnes prestations.

2.7 Rapport du commissaire, réviseur agréé



VERSLAG VAN DE COMMISSARIS AAN DE ALGEMENE VERGADERING VAN AANDEELHOUDERS VAN MERCLAN INSTITUTIONAL FUND NV OVER DE JAARREKENING VOOR HET BOEKJAAR AFGESLOTEN OP 31 DECEMBER 2023

In het kader van de wettelijke controle van de jaarrekening van MercLan Institutional Fund NV (de "Vennootschap"), tot 1 januari 2024 bekend als MercLin Institutional Fund, leggen wij u ons commissarisverslag voor. Dit bevat ons verslag over de jaarrekening alsook de overige door wet- en regelgeving gestelde eisen. Het vormt één geheel en is ondeelbaar.

Wij werden benoemd in onze hoedanigheid van commissaris door de algemene vergadering van 10 mei 2023, overeenkomstig het voorstel van de raad van bestuur. Ons mandaat loopt af op de datum van de algemene vergadering die beraadslaagt over de jaarrekening voor het boekjaar afgesloten op 31 december 2025. Wij hebben de wettelijke controle van de jaarrekening van de Vennootschap uitgevoerd gedurende 13 opeenvolgende boekjaren.

Verslag over de jaarrekening

Oordeel zonder voorbehoud

Wij hebben de wettelijke controle uitgevoerd van de jaarrekening van de Vennootschap, die de balans op 31 december 2023 omvat, alsook de resultatenrekening van het boekjaar afgesloten op die datum en de toelichting. Het enige compartiment, MercLan Institutional Equity Fund DBI-RDT heeft een nettoactief van EUR 791.995.971,48 en de resultatenrekening sluit af met een winst van het boekjaar van EUR 163.253.428,08.

Naar ons oordeel geeft de jaarrekening een getrouw beeld van het vermogen en de financiële toestand van de Vennootschap per 31 december 2023, alsook van haar resultaten over het boekjaar dat op die datum is afgesloten, in overeenstemming met het in België van toepassing zijnde boekhoudkundig referentiestelsel.

Basis voor het oordeel zonder voorbehoud

Wij hebben onze controle uitgevoerd volgens de internationale controlestandaarden (ISA's) zoals van toepassing in België. Wij hebben bovendien de door de IAASB goedgekeurde internationale controlestandaarden toegepast die van toepassing zijn op de huidige afsluitdatum en nog niet goedgekeurd zijn op nationaal niveau. Onze verantwoordelijkheden op grond van deze standaarden zijn verder beschreven in de sectie "Verantwoordelijkheden van de commissaris voor de controle van de jaarrekening" van ons verslag. Wij hebben alle deontologische vereisten die relevant zijn voor de controle van de jaarrekening in België nageleefd, met inbegrip van deze met betrekking tot de onafhankelijkheid. Wij hebben van de raad van bestuur en van de aangestelden van de Vennootschap de voor onze controle vereiste ophelderingen en inlichtingen verkregen.

Wij zijn van mening dat de door ons verkregen controle-informatie voldoende en geschikt is als basis voor ons oordeel.

PwC Bedrijfsrevisoren BV - PwC Reviseurs d'Entreprises SRL - Financial Assurance Services
Maatschappelijke zetel/Siège social: Culliganlaan 5, 1831 Diegem
T: +32 (0)2 710 4211, F: +32 (0)2 710 4299, www.pwc.com
BTW/TVA BE 0429.501.944 / RPR Brussel - RPM Bruxelles / ING BE43 3101 3811 9501 - BIC BBRUBEBB /
BELFIUS BE92 0689 0408 8123 - BIC GKCC BEBB

Verantwoordelijkheden van de raad van bestuur voor het opstellen van de jaarrekening

De raad van bestuur is verantwoordelijk voor het opstellen van de jaarrekening die een getrouw beeld geeft in overeenstemming met het in België van toepassing zijnde boekhoudkundig referentiestelsel, alsook voor de interne beheersing die de raad van bestuur noodzakelijk acht voor het opstellen van de jaarrekening die geen afwijking van materieel belang bevat die het gevolg is van fraude of van fouten. Bij het opstellen van de jaarrekening is de raad van bestuur verantwoordelijk voor het inschatten van de mogelijkheid van de Vennootschap om haar continuïteit te handhaven, het toelichten, indien van toepassing, van aangelegenheden die met continuïteit verband houden en het gebruiken van de continuïteitsveronderstelling, tenzij de raad van bestuur het voornemen heeft om de Vennootschap te liquideren of om de bedrijfsactiviteiten te beëindigen, of geen realistisch alternatief heeft dan dit te doen.

Verantwoordelijkheden van de commissaris voor de controle van de jaarrekening

Onze doelstellingen zijn het verkrijgen van een redelijke mate van zekerheid over de vraag of de jaarrekening als geheel geen afwijking van materieel belang bevat die het gevolg is van fraude of van fouten, en het uitbrengen van een commissarisverslag waarin ons oordeel is opgenomen. Een redelijke mate van zekerheid is een hoog niveau van zekerheid, maar is geen garantie dat een controle die overeenkomstig de ISA's is uitgevoerd altijd een afwijking van materieel belang ontdekt wanneer die bestaat. Afwijkingen kunnen zich voordoen als gevolg van fraude of fouten en worden als van materieel belang beschouwd indien redelijkerwijs kan worden verwacht dat zij, individueel of gezamenlijk, de economische beslissingen genomen door gebruikers op basis van deze jaarrekening beïnvloeden.

Bij de uitvoering van onze controle leven wij het wettelijk, reglementair en normatief kader na dat van toepassing is op de controle van de jaarrekening in België. Een wettelijke controle biedt evenwel geen zekerheid omtrent de toekomstige levensvatbaarheid van de Vennootschap, noch omtrent de efficiëntie of de doeltreffendheid waarmee de raad van bestuur de bedrijfsvoering van de Vennootschap ter hand heeft genomen of zal nemen. Onze verantwoordelijkheden inzake de door de raad van bestuur gehanteerde continuïteitsveronderstelling worden hieronder beschreven. Als deel van een controle uitgevoerd overeenkomstig de ISA's, passen wij professionele oordeelsvorming toe en handhaven wij een professioneel-kritische instelling gedurende de controle. We voeren tevens de volgende werkzaamheden uit:

- Het identificeren en inschatten van de risico's dat de jaarrekening een afwijking van materieel belang bevat die het gevolg is van fraude of van fouten, het bepalen en uitvoeren van controlewerkzaamheden die op deze risico's inspelen en het verkrijgen van controle-informatie die voldoende en geschikt is als basis voor ons oordeel. Het risico van het niet detecteren van een van materieel belang zijnde afwijking is groter indien die afwijking het gevolg is van fraude dan indien zij het gevolg is van fouten, omdat bij fraude sprake kan zijn van samenspanning, valsheid in geschrifte, het opzettelijk nalaten om transacties vast te leggen, het opzettelijk verkeerd voorstellen van zaken of het omzeilen van de interne beheersing;
- Het verkrijgen van inzicht in de interne beheersing die relevant is voor de controle, met als doel controlewerkzaamheden op te zetten die in de gegeven omstandigheden geschikt zijn maar die niet zijn gericht op het geven van een oordeel over de effectiviteit van de interne beheersing van de Vennootschap;
- Het evalueren van de geschiktheid van de gehanteerde grondslagen voor financiële verslaggeving en het evalueren van de redelijkheid van de door de raad van bestuur gemaakte schattingen en van de daarop betrekking hebbende toelichtingen;

- Het concluderen of de door de raad van bestuur gehanteerde continuïteitsveronderstelling aanvaardbaar is, en het concluderen, op basis van de verkregen controle-informatie, of er een onzekerheid van materieel belang bestaat met betrekking tot gebeurtenissen of omstandigheden die significante twijfel kunnen doen ontstaan over de mogelijkheid van de Vennootschap om haar continuïteit te handhaven. Indien wij concluderen dat er een onzekerheid van materieel belang bestaat, zijn wij ertoe gehouden om de aandacht in ons commissarisverslag te vestigen op de daarop betrekking hebbende toelichtingen in de jaarrekening, of, indien deze toelichtingen inadequaat zijn, om ons oordeel aan te passen. Onze conclusies zijn gebaseerd op de controle informatie die verkregen is tot de datum van ons commissarisverslag. Toekomstige gebeurtenissen of omstandigheden kunnen er echter toe leiden dat de Vennootschap haar continuïteit niet langer kan handhaven;
- Het evalueren van de algehele presentatie, structuur en inhoud van de jaarrekening, en van de vraag of de jaarrekening de onderliggende transacties en gebeurtenissen weergeeft op een wijze die leidt tot een getrouw beeld.

Wij communiceren met de raad van bestuur onder meer over de geplande reikwijdte en timing van de controle en over de significante controlebevindingen, waaronder eventuele significante tekortkomingen in de interne beheersing die wij identificeren gedurende onze controle.

Overige door wet- en regelgeving gestelde eisen

Verantwoordelijkheden van de raad van bestuur

De raad van bestuur is verantwoordelijk voor het opstellen en de inhoud van het jaarverslag, voor het naleven van de wettelijke en reglementaire voorschriften die van toepassing zijn op het voeren van de boekhouding, alsook voor het naleven van het Wetboek van vennootschappen en verenigingen en van de statuten van de Vennootschap.

Verantwoordelijkheden van de commissaris

In het kader van onze opdracht en overeenkomstig de Belgische bijkomende norm bij de in België van toepassing zijnde internationale controlestandaarden (ISA's), is het onze verantwoordelijkheid om, in alle van materieel belang zijnde opzichten, het jaarverslag, de naleving van de statuten en van bepaalde verplichtingen van het Wetboek van vennootschappen en verenigingen te verifiëren alsook verslag over deze aangelegenheden uit te brengen.

Aspecten betreffende het jaarverslag

Na het uitvoeren van specifieke werkzaamheden op het jaarverslag, zijn wij van oordeel dat dit jaarverslag overeenstemt met de jaarrekening voor hetzelfde boekjaar en is opgesteld overeenkomstig de artikelen 3:5 en 3:6 van het Wetboek van vennootschappen en verenigingen. In de context van onze controle van de jaarrekening, zijn wij tevens verantwoordelijk voor het overwegen, in het bijzonder op basis van de kennis verkregen tijdens de controle, of het jaarverslag een afwijking van materieel belang bevat, hetzij informatie die onjuist vermeld is of anderszins misleidend is. In het licht van de werkzaamheden die wij hebben uitgevoerd, dienen wij u geen afwijking van materieel belang te melden.

Vermeldingen betreffende de onafhankelijkheid

- Ons bedrijfsrevisorenkantoor en ons netwerk hebben geen opdrachten verricht die onverenigbaar zijn met de wettelijke controle van de jaarrekening en ons bedrijfsrevisorenkantoor is in de loop van ons mandaat onafhankelijk gebleven tegenover de Vennootschap;
- De honoraria voor de bijkomende opdrachten die verenigbaar zijn met de wettelijke controle van de jaarrekening bedoeld in artikel 3:65 van het Wetboek van vennootschappen en verenigingen werden correct vermeld en uitgesplitst in de toelichting bij de jaarrekening.



Andere vermeldingen

- Onverminderd formele aspecten van ondergeschikt belang, werd de boekhouding gevoerd in overeenstemming met de in België van toepassing zijnde wettelijke en bestuursrechtelijke voorschriften;
- De resultaatverwerking die aan de algemene vergadering wordt voorgesteld, stemt overeen met de wettelijke en statutaire bepalingen;
- Wij dienen u geen verrichtingen of beslissingen mede te delen die in overtreding met de statuten of het Wetboek van vennootschappen en verenigingen zijn gedaan of genomen.

Diegem, 22 april 2024

De commissaris
PwC Bedrijfsrevisoren BV
Vertegenwoordigd door

DocuSigned by:

404B46469403435...
Brieuc Lefrancq*
Bedrijfsrevisor

*Handelend in naam van Brieuc Lefrancq BV

2.8 Objectif et grandes lignes de la politique d'investissement

Objectif

L'objectif du compartiment est principalement d'investir dans des actions (et autres valeurs mobilières assimilables à des actions) de sociétés cotées ayant leur siège ou exerçant une partie prépondérante de leurs activités dans l'un des États membres de l'OCDE. L'objectif d'investissement s'accompagne d'un niveau de risque élevé.

Politique d'investissement

Catégories d'actifs autorisés

Investir dans des actions (et autres valeurs mobilières assimilables à des actions) de sociétés cotées ayant leur siège ou exerçant une partie prépondérante de leurs activités dans des pays de l'OCDE.

Opérations autorisées sur instruments financiers dérivés

Tous instruments financiers dérivés, y compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un marché réglementé ou négociés de gré à gré à condition que le sous-jacent aux instruments dérivés consiste en un actif visé à l'article 15 des statuts, en indices financiers, en taux d'intérêt, en taux de change ou en devises.

2.9 Benchmark

Le benchmark du compartiment Merclan Institutional Equity Fund DBI-RDT est l'indice MSCI AC World Euro Net Div. Ce benchmark est utilisé dans le cadre de la gestion du compartiment.

2.10 Politique menée durant l'exercice

L'exercice 2023 a été une année exceptionnelle pour notre gestion. Nous avons largement dépassé notre indice de référence. Bien que nous soyons satisfaits de ces résultats, nous sommes conscients que la gestion d'actifs est un marathon et non un sprint. De bonnes performances au cours d'une année donnée, c'est une chose. Mais les résultats à long terme, à travers différents cycles économiques, sont beaucoup plus importants.

Les bons résultats obtenus au cours de la période considérée sont le fruit de décisions prises il y a plusieurs années. Bien que les résultats soient fantastiques, une partie de ce succès peut être attribuée au hasard. Certaines entreprises du portefeuille ont été récemment redécouvertes par les investisseurs. Cependant, cela aurait tout aussi bien pu se produire en 2022 ou l'année prochaine. Nous ne pouvons donc pas contrôler les événements à court terme.

L'essentiel de nos rendements provient des positions les plus importantes, qui sont toutes en hausse de 50 % ou plus. Cela inclut les actions de Microsoft, Alphabet et Meta, qui, comme les actions de la plupart des grandes entreprises technologiques, se sont fortement redressées après une année 2022 difficile. Cependant, nous avons également des positions dans Fairfax Financial, Stellantis, KKR & Co, NXP et Booking Holdings. Il s'agit d'excellentes entreprises que nous considérons depuis longtemps comme sous-évaluées et qui ont été redécouvertes par les investisseurs grâce à leurs résultats opérationnels impressionnants.

2.11 Politique future

Nous nous en tenons de manière disciplinée à notre stratégie, qui a fait ses preuves depuis 20 ans : nous nous concentrons sur les grandes capitalisations boursières, nous investissons la majeure partie de notre capital dans des entreprises aux flux de trésorerie stables, nous payons des prix raisonnables et nous osons aller un peu à contre-courant, car c'est là que nous trouvons souvent les meilleures opportunités.

2.12 Transparence en matière de durabilité

Ces informations sont publiées conformément à l'article 11 du Règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), tel que modifié par l'article 25 du Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement (UE) 2019/2088 (« Règlement sur la taxonomie »), ainsi qu'en conformité avec le Règlement sur la taxonomie.

2.13 Mesure dans laquelle les caractéristiques environnementales ou sociales sont respectées

A. Indicateurs de durabilité

Le compartiment n'a pas comme objectif l'investissement durable mais promeut des caractéristiques environnementales ou sociales au sens du Règlement SFDR.

Les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer le respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce compartiment correspondent aux limites de placement contraignantes énoncées dans le document d'information.

Conformément à ces limites de placement, le portefeuille du compartiment au cours de la période considérée n'a :

- a) aucune exposition à des émetteurs qui ne respectent pas les 10 principes du Pacte mondial des Nations Unies au moment de l'achat des positions ;
- b) aucune exposition à des émetteurs impliqués dans des activités controversées, que ce soit lors de l'achat ou de la détention de positions dans le portefeuille ;
- c) aucune exposition à des émetteurs liés à des controverses ESG d'une gravité maximale sur des questions environnementales ou sociales au moment où les positions sont achetées ;

De plus amples informations sur les indicateurs et leur méthodologie sont disponibles dans le document d'information et sur le site web www.merciervanlanschot.be.

B. Utilisation de produits dérivés

Le compartiment n'utilise pas de produits dérivés, le cas échéant, pour promouvoir des caractéristiques environnementales et/ou sociales, comme décrit dans le document d'information.

2.14 Déclaration du règlement sur la taxonomie

Les investissements sous-jacents de ce produit ne tiennent pas compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

2.15 Communications périodiques relatives à la liquidité et à l'effet de levier⁴

Aucun actif n'a fait l'objet d'accords spéciaux au cours de la période considérée en raison de son manque de liquidité. De même, il n'y a pas eu de nouveaux accords de gestion des liquidités de MerLan Institutional Equity Fund DBI-RDT.

Au cours de la période considérée, il n'y a pas eu de modification au niveau de l'effet de levier maximal. Il n'y avait pas d'emprunts ou de découverts au 31 décembre 2023 et MerLan Institutional Equity Fund DBI-RDT n'était pas investi dans des produits dérivés à la fin de l'année 2023. Il n'y avait par conséquent pas lieu non plus de parler d'effet de levier.

L'exposition brute (selon la méthode brute) de MerLan Institutional Equity Fund DBI-RDT, exprimée en pourcentage de la valeur intrinsèque, était de 0 % au 31 décembre 2023. L'exposition nette (selon la méthode d'engagement) s'élevait à 98 %.

2.16 Description des principaux risques auxquels la société est confrontée

(Informations requises en vertu de l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations)

Les risques auxquels la société est confrontée varient en fonction de la politique d'investissement de chaque compartiment. Vous trouverez ci-après pour chaque compartiment de la société un tableau reprenant les divers risques. L'évaluation du profil de risque de chaque compartiment repose sur une recommandation de l'Association belge des Asset Managers, qui peut être consultée sur le site Internet www.beama.be :

	MerLan Institutional Equity Fund DBI-RDT
Risques de marché	ÉLEVÉ
Risque de crédit	NÉANT
Risque de règlement	FAIBLE
Risque de liquidité	FAIBLE
Risque de change	ÉLEVÉ
Risque de conservation	NÉANT
Risque de rendement	ÉLEVÉ
Risque de concentration	FAIBLE
Risque de capital	NÉANT
Risque de flexibilité	NÉANT
Risque d'inflation	NÉANT
Facteurs externes	FAIBLE
Risque de durabilité	MOYEN

⁴ Ces données n'ont pas été contrôlées par le commissaire.

Conformément à l'article 3:6 du Code des sociétés et des associations, les éléments suivants doivent également être communiqués :

- Le bilan et le compte de résultats donnent une image fidèle de l'évolution et des résultats de l'organisme de placement collectif. Le tableau ci-dessus présente une description des principaux risques et incertitudes auxquels l'organisme de placement collectif est confronté.
- Il n'y a pas eu d'événements significatifs depuis la fin de l'exercice.
- Pour les circonstances susceptibles d'affecter de manière significative le développement de l'organisme de placement collectif, veuillez vous référer à la section « Politique future » du Rapport de gestion décrit ci-dessus.
- L'organisme de placement collectif ne compte aucune activité dans le domaine de la recherche et du développement.
- L'organisme de placement collectif ne possède pas de succursales.
- Lors de la fixation et de l'application des règles d'évaluation, on considère que l'organisme de placement collectif poursuivra ses activités, même si le bilan fait état d'une perte à affecter ou que le compte de résultats affiche une perte pendant deux exercices consécutifs.
- Le profil de risque de l'organisme de placement collectif, mentionné dans le prospectus, donne une vue d'ensemble de la maîtrise des risques.

Les éventuels conflits d'intérêts et/ou événements exceptionnels sont décrits ci-après dans le rapport, au paragraphe « Exposé ».

2.17 Affectation des résultats

L'Assemblée générale annuelle des actionnaires de chacun des compartiments décidera chaque année, sur proposition du Conseil d'administration, de la part du résultat qui peut être allouée aux actions de distribution de leur compartiment conformément à la législation en vigueur.

La société souhaite faire bénéficier ses actionnaires propriétaires d'actions de distribution et soumis à l'impôt des sociétés en Belgique, du régime définitivement taxés (RDT) établi par les articles 202 et 203 du Code des impôts sur les revenus.

Par conséquent, l'Assemblée générale annuelle des actionnaires devra, pour chaque compartiment auquel correspondent des actions de distribution, respecter en cette matière le pourcentage minimum de distribution prévu à l'article 203, § 2, du Code des impôts sur les revenus 1992 et toute modification ultérieure du pourcentage de distribution des revenus prévu au § 2 de cet article. Ceci signifie que la société et chaque compartiment distribueront au moins 90 % des revenus recueillis, déduction faite des rémunérations, commissions et frais. Le taux de 90 % pourrait faire l'objet d'une adaptation ultérieure vers le haut ou vers le bas en fonction de nouvelles dispositions fiscales. Ce taux de distribution s'applique par compartiment pour la partie du résultat imputable aux actions de distribution des différents compartiments.

3 Bilan

Partie 1. - Schéma du bilan

TOTAL ACTIF NET

I Actifs immobilisés

- A. Frais d'établissement et d'organisation
- B. Immobilisations incorporelles
- C. Immobilisations corporelles

II Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés

- A. Obligations et autres titres de créance
 - a. Obligations
 - b. Autres titres de créance
 - b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »
 - b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »
- B. Instruments du marché monétaire
- C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions
 - a. Actions
 - b. OPC à nombre fixe de parts
 - c. Autres valeurs assimilables à des actions
- D. Autres valeurs mobilières
- E. OPC à nombre variable de parts
- F. Instruments financiers dérivés

III Créances et dettes à plus d'un an

- A. Créances
- B. Dettes

IV Créances et dettes à un an au plus

- A. Créances
 - a. Montants à recevoir
 - b. Avoirs fiscaux
 - c. Collateral
 - d. Autres
- B. Dettes
 - a. Montants à payer (-)
 - b. Dettes fiscales (-)
 - c. Emprunts (-)
 - d. Collateral (-)
 - e. Autres (-)

V Dépôts et liquidités

- A. Avoirs bancaires à vue
- B. Avoirs bancaires à terme
- C. Autres

VI Comptes de régularisation

- A. Charges à reporter
- B. Produits acquis
- C. Charges à imputer (-)
- D. Produits à reporter (-)

TOTAL CAPITAUX PROPRES

- A. Capital
- B. Participations au résultat
- C. Résultat reporté
- D. Résultat de l'exercice

31/12/23 en EUR	31/12/22 en EUR
791.995.971,48	583.925.249,85
0,00	0,00
780.612.245,03	562.747.604,90
780.612.245,03	562.747.604,90
0,00	0,00
0,00	0,00
1.469.700,40	2.435.229,18
2.445.325,54	28.141.267,29
55.571,90	
-1.031.197,04	-25.706.038,11
11.504.108,57	20.296.592,25
11.504.108,57	20.296.592,25
-1.590.082,52	-1.554.176,48
-1.590.082,52	-1.554.176,48
791.995.449,05	583.925.249,85
628.570.364,07	683.285.176,23
171.656,90	10.137.291,72
0,00	0,00
163.253.428,08	-109.497.218,10

Partie 2. - Postes hors bilan

I	Sûretés réelles (+/-)	0,00	0,00
	A. Collateral		
	a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire		
	b. Liquidités/dépôts		
	B. Autres sûretés réelles (+/-)		
	a. Valeurs mobilières/instruments du marché monétaire		
	b. Liquidités/dépôts		
II	Valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants (+)	0,00	0,00
	A. Contrats d'option et warrants achetés		
	B. Contrats d'option et warrants vendus		
III	Montants notionnels des contrats à terme (+)	0,00	0,00
	A. Contrats à terme achetés		
	B. Contrats à terme vendus		
IV	Montants notionnels des contrats de swap (+)	0,00	0,00
	A. Contrats de swap achetés		
	B. Contrats de swap vendus		
V	Montants notionnels d'autres instruments financiers dérivés (+)	0,00	0,00
	A. Contrats achetés		
	B. Contrats vendus		
VI	Montants non appelés sur actions	0,00	0,00
VII	Engagements de revente résultant de cessions-rétrocessions	0,00	0,00
VIII	Engagements de rachat résultant de cessions-rétrocessions	0,00	0,00
IX	Instruments financiers prêtés	0,00	0,00

4 Compte de résultats

Partie 3. - Schéma du compte de résultats

I Réductions de valeur, moins-values et plus-values

- A. Obligations et autres titres de créance
 - a. Obligations
 - b. Autres titres de créance
 - b.1. Avec instruments financiers dérivés « embedded »
 - b.2. Sans instruments financiers dérivés « embedded »
- B. Instruments du marché monétaire
- C. Actions et autres valeurs assimilables à des actions
 - a. Actions
 - b. OPC à nombre fixe de parts
 - c. Autres valeurs assimilables à des actions
- D. Autres valeurs mobilières
- E. OPC à nombre variable de parts
- F. Instruments financiers dérivés
- G. Créances, dépôts, liquidités et dettes
- H. Positions et opérations de change
 - b. Autres positions et opérations de change

31/12/23 en EUR	31/12/22 en EUR
--------------------	--------------------

156.250.848,66	-116.151.279,65
164.371.477,57	-148.673.539,70
-8.120.628,91	32.522.260,05

II Produits et charges des placements

- A. Dividendes
- B. Intérêts (+/-)
 - a. Valeurs mobilières et instruments du marché monétaire
 - b. Dépôts et liquidités
 - c. Collateral (+/-)
- C. Intérêts d'emprunts (-)
- D. Contrats de swap
- E. Précomptes mobiliers (-)
 - a. D'origine belge
 - b. D'origine étrangère
- F. Autres produits provenant des placements

13.237.802,17	12.500.161,87
15.329.857,24	14.841.315,14
0,00	0,00
-329.665,05	-417.675,00
-1.821.428,98	-1.923.478,27
59.038,96	

III Autres produits

- A. Indemnité destinée à couvrir les frais d'acquisition et de réalisation des actifs, à décourager les sorties et à couvrir les frais de livraison
- B. Autres

273.458,19	204.075,07
273.458,19	204.075,07
0,00	0,00

IV Coûts d'exploitation

- A. Frais de transaction et de livraison inhérents aux placements (-)
- B. Charges financières (-)
- C. Rémunération due au dépositaire (-)
- D. Rémunération due au gestionnaire (-)
 - a. Gestion financière
 - Classe OR
 - Classe OF
 - Classe A
 - Classe F
 - Classe R
 - b. Gestion administrative et comptable
 - c. Rémunération commerciale
- E. Frais administratifs (-)
- F. Frais d'établissement et d'organisation (-)
- G. Rémunérations, charges sociales et pensions (-)
- H. Services et biens divers (-)
- I. Amortissements et provisions pour risques et charges (-)
- J. Taxes
- K. Autres frais (-)

-6.508.680,94	-6.050.175,39
-165.091,94	-210.290,80
-156.927,58	-225.414,01
-4.100.249,20	-3.733.027,21
-1.152.945,85	-1.235.672,64
0,00	
-7,81	-4,41
-315.068,66	-49.319,01
-565.439,51	-548.982,11
0,00	0,00
-52.950,39	-47.465,20
0,00	
0,00	

Produits et charges de l'exercice (du semestre)

7.002.579,42	6.654.061,55
--------------	--------------

Sous-total II + III + IV

7.002.579,42	6.654.061,55
--------------	--------------

V	Bénéfice courant (Perte courante) sur le résultat avant impôts sur le résultat	163.253.428,08	-109.497.218,10
VI	Impôts sur le résultat		
VII	Résultat de l'exercice (du semestre)	163.253.428,08	-109.497.218,10

Partie 4. - Affectations et prélèvements

I.	Bénéfice (Perte) à affecter	143.082.628,91	4.466.909,35
	a. Bénéfice reporté (Perte reportée) de l'exercice précédent	-20.170.799,17	103.826.835,73
	b. Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	163.253.428,08	-109.497.218,10
	c. Participations au résultat perçues (participations au résultat versées)		10.137.291,72
II.	(Affectations au) Prélèvements sur le capital	0,00	0,00
III.	Bénéfice à reporter (Perte à reporter)	119.333.716,70	-20.170.799,17
IV.	(Distribution des dividendes)	23.748.912,21	-24.637.708,52

5 Résumé des règles d'évaluation

L'évaluation de l'actif, du passif et du compte de résultats de la société, par compartiment, se fait conformément à l'Arrêté royal du dix novembre deux mille six relatif à la comptabilité, aux comptes annuels et aux rapports périodiques de certains organismes de placement collectif publics à nombre variable de parts, elle est définie comme suit :

- a) S'il s'agit d'éléments du patrimoine pour lesquels il existe un marché actif fonctionnant à l'intervention d'établissements financiers tiers assurant des cotations permanentes de cours acheteurs et vendeurs, s'il s'agit d'éléments du patrimoine qui sont négociés sur un marché actif en dehors de toute intervention d'établissements financiers tiers, c'est le cours de clôture qui est retenu pour procéder à l'évaluation à la juste valeur ;
- b) Si le cours acheteur actuel, le cours vendeur actuel ou le cours de clôture visés au point a) ne sont pas disponibles, c'est le prix de la transaction la plus récente qui est retenu pour procéder à l'évaluation à la juste valeur, à condition que les circonstances économiques n'aient pas fondamentalement changé depuis cette transaction ;
- c) Si, pour un élément du patrimoine déterminé, il existe un marché organisé ou un marché de gré à gré, mais que ce marché n'est pas actif et que les cours qui s'y forment ne sont pas représentatifs de la juste valeur, ou si, pour un élément du patrimoine déterminé, il n'existe pas de marché organisé ni de marché de gré à gré, l'évaluation à la juste valeur est opérée sur la base de la juste valeur actuelle d'éléments du patrimoine similaires pour lesquels il existe un marché actif, à condition que cette juste valeur soit adaptée en tenant compte des différences entre les éléments du patrimoine similaires ;
- d) Si, pour un élément du patrimoine déterminé, la juste valeur d'éléments du patrimoine similaires est inexistante, la juste valeur de l'élément concerné est déterminée en recourant à d'autres techniques de valorisation, à condition que ces techniques tiennent compte de l'utilisation maximale des données de marché, soient conformes aux méthodes économiques communément acceptées pour l'évaluation d'instruments financiers et soient régulièrement calibrées et testées quant à leur validité en utilisant les prix des transactions courantes sur le marché qui portent sur l'élément du patrimoine concerné. Il convient de tenir compte également, lors de l'évaluation, de leur caractère incertain dû au risque que les contreparties concernées ne puissent pas honorer leurs engagements ;
- e) Sans préjudice du traitement des intérêts courus, les actifs suivants sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des réductions de valeur qui leur ont été appliquées et des remboursements qui sont entre-temps intervenus :
 - 1) les avoirs à vue sur des établissements de crédit
 - 2) les engagements en compte-courant envers des établissements de crédit
 - 3) les montants à recevoir et à payer à court terme, autres qu'à l'égard d'établissements de crédit
 - 4) les avoirs fiscaux et les dettes fiscales
 - 5) les autres dettes
- f) Les créances à terme qui ne sont pas représentées par des valeurs mobilières ou des instruments du marché monétaire négociables, sont évaluées à leur juste valeur.
- g) Les contrats d'option en cours sur des actions et des indices d'actions sont évalués sur la base de la valeur réelle de leurs primes. Les différences résultant des variations de valeur de ces primes sont imputées au compte de résultats comme réduction de valeur ou plus-value non réalisée. En cas d'exercice des contrats d'option et des warrants, les primes sont inscrites comme une part du prix d'achat ou de vente des éléments du patrimoine sous-jacents. Au terme du contrat en l'absence d'exercice, la valeur de la prime initialement payée ou reçue est imputée comme réduction de valeur ou plus-value réalisée.

Les valeurs sous-jacentes des contrats d'option et des warrants doivent être portées dans les postes hors bilan.

- h) Les contrats à terme, tels que les futures, les forward rate agreements et les exchange rate agreements doivent être traités comme suit :

Les montants notionnels de ces contrats doivent être portés dans les postes hors bilan. Par montant notionnel d'un future, il faut entendre la taille du contrat (lotsize), multipliée par, d'une part, la valeur d'achat ou de vente convenue de l'instrument sous-jacent et, d'autre part, le nombre de contrats achetés ou vendus. Ce montant est adapté dans les postes hors bilan en cas de modification du nombre de contrats de future.

Les variations de valeur (variation margin) sont portées, d'une part, au compte de résultats et, d'autre part, au bilan, sous les postes concernés qui sont subdivisés en fonction de l'instrument sous-jacent.

Les dépôts de garantie en matière de futures (initial margin) constituent des garanties financières et doivent, par conséquent, être comptabilisés et évalués.

Pour déterminer la valeur de l'actif net, l'évaluation ainsi obtenue est diminuée des engagements de la société.

5.1 Taux de change

	31/12/2023	31/12/2022
1 EUR	1,4566 CAD	1,45055 CAD
	0,9297 CHF	0,98956 CHF
	0,86655 GBP	0,88534 GBP
	1,10465 USD	1,07050 USD

6 Composition des actifs et chiffres-clés

6.1 Composition de l'actif au 31/12/2023

Dénomination	Quantité	Devise	Cours	Évaluation	% détenu par le fonds	% du portefeuille	% actif net
I. Valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés							
Actions et autres valeurs assimilables à des actions							
Actions							
Belgique							
AGEAS	376.997	EUR	39,31	14.819.752,07		1,90 %	1,87 %
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	213.000	EUR	58,42	12.443.460,00		1,59 %	1,57 %
			Total	27.263.212,07		3,49 %	3,44 %
Canada							
FAIRFAX FINANCIAL HLDGS LTD	58.233	CAD	1.222,51	48.874.382,03		6,25 %	6,16 %
			Total	48.874.382,03		6,25 %	6,16 %
France							
AXA SA	540.000	EUR	29,49	15.924.600,00		2,04 %	2,01 %
BNP PARIBAS	404.634	EUR	62,59	25.326.042,06		3,24 %	3,20 %
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	28.589	EUR	733,60	20.972.890,40		2,69 %	2,65 %
VINCI SA	169.649	EUR	113,70	19.289.091,30		2,47 %	2,44 %
			Total	81.512.623,76		10,44 %	10,30 %
Irlande							
RYANAIR HOLDINGS PLC	773.966	EUR	19,08	14.763.401,45		1,89 %	1,86 %
			Total	14.763.401,45		1,89 %	1,86 %
Pays-Bas							
ASML HOLDING NV	13.500	EUR	681,70	9.202.950,00		1,18 %	1,16 %
PROSUS NV	471.748	EUR	26,99	12.730.119,78		1,63 %	1,61 %
NXP SEMICONDUCTORS NV	145.400	USD	229,68	30.231.722,29		3,87 %	3,82 %
STELLANTIS NV	1.606.726	EUR	21,15	33.977.698,55		4,34 %	4,28 %
			Total	86.142.490,62		11,02 %	10,87 %
Espagne							
INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL	545.794	EUR	39,43	21.520.657,42		2,76 %	2,72 %
			Total	21.520.657,42		2,76 %	2,72 %
Taiwan							
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	129.800	USD	104,00	12.220.341,28		1,57 %	1,54 %
			Total	12.220.341,28		1,57 %	1,54 %
Royaume-Uni							
ASHTAD GROUP PLC	162.872	GBP	54,62	10.266.076,56		1,32 %	1,30 %
DIAGEO PLC	321.380	GBP	28,56	10.592.132,94		1,36 %	1,34 %
			Total	20.858.209,50		2,68 %	2,64 %
États-Unis d'Amérique							
ALPHABET INC-CL A	303.641	USD	139,69	38.397.330,64		4,92 %	4,85 %
AMAZON.COM INC	84.716	USD	151,94	11.652.332,45		1,49 %	1,47 %
ANALOG DEVICES INC	91.164	USD	198,56	16.386.659,88		2,10 %	2,07 %
AVANTOR INC	374.000	USD	22,83	7.729.525,19		0,99 %	0,98 %
BERKSHIRE HATHAWAY INC-CL A	17	USD	542.625,03	8.350.722,41		1,07 %	1,05 %
BERKSHIRE HATHAWAY INC-CL B	83.240	USD	356,66	26.875.823,49		3,44 %	3,39 %
BOOKING HOLDINGS INC	8.794	USD	3.547,22	28.239.037,41		3,62 %	3,57 %
CARMAX INC	185.000	USD	76,74	12.851.944,05		1,65 %	1,62 %
CITIGROUP INC	339.450	USD	51,44	15.807.095,46		2,02 %	2,00 %
DANAHER CORP	38.000	USD	231,34	7.958.104,38		1,02 %	1,00 %
DOLLAR TREE INC	64.000	USD	142,05	8.229.937,08		1,05 %	1,04 %
JOHNSON & JOHNSON	100.000	USD	156,74	14.189.109,67		1,82 %	1,79 %
KKR & CO INC	681.077	USD	82,85	51.081.545,69		6,54 %	6,45 %
MARKEL GROUP INC	13.000	USD	1.419,90	16.709.998,64		2,14 %	2,11 %
MEDTRONIC PLC	130.383	USD	82,38	9.723.397,95		1,25 %	1,23 %
MERCK & CO. INC.	210.532	USD	109,02	20.777.801,69		2,66 %	2,62 %
META PLATFORMS INC-CLASS A	84.453	USD	353,96	27.061.045,47		3,47 %	3,42 %
MICROSOFT CORP	127.984	USD	376,04	43.567.739,43		5,58 %	5,50 %
MOHAWK INDUSTRIES INC	97.220	USD	103,50	9.109.011,90		1,17 %	1,15 %
PTC INC	92.500	USD	174,96	14.650.613,32		1,88 %	1,85 %
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	17.000	USD	530,79	8.168.587,34		1,05 %	1,03 %
VISA INC-CLASS A SHARES	52.498	USD	260,35	12.373.017,97		1,59 %	1,56 %
			Total	409.890.381,51		52,52 %	51,75 %
Suisse							
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	70.323	CHF	115,75	8.755.391,26		1,12 %	1,11 %
DSM-FIRMENICH AG	159.213	EUR	92,00	14.647.596,00		1,88 %	1,85 %
NESTLE SA-REG	101.000	CHF	97,51	10.593.212,86		1,36 %	1,34 %
NOVARTIS AG-REG	130.000	CHF	84,87	11.867.376,57		1,52 %	1,50 %
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	44.500	CHF	244,50	11.702.968,70		1,50 %	1,48 %
			Total	57.566.545,39		7,38 %	7,28 %

Total actions et autres valeurs assimilables à des actions	780.612.245,03	100,00 %	98,56 %
Total valeurs mobilières, instruments du marché monétaire, OPC et instruments financiers dérivés	780.612.245,03	100,00 %	98,56 %
II. Dépôts et liquidités			
Avoirs bancaires à vue			
BNP Paribas	EUR	11.504.108,57	1,45 %
Total dépôts et liquidités		11.504.108,57	1,45 %
III. Autres créances et dettes		1.469.700,40	0,19 %
IV. Autres		-1.590.082,52	-0,20 %
V. Total valeur nette d'inventaire		791.995.971,48	100,00 %

Répartition sectorielle

(en pour cent du portefeuille-titre)

Banques	11,81 %
Consommation	15,47 %
Soins de santé	11,80 %
Secteur financier	1,59 %
Industrie	9,31 %
Informatique	16,18 %
Médias	15,12 %
Technologie	1,88 %
Assurances	16,84 %
	100,00 %

Répartition géographique

(en pour cent du portefeuille-titre)

Belgique	3,49 %
Canada	6,25 %
France	10,44 %
Irlande	1,89 %
Pays-Bas	11,02 %
Espagne	2,76 %
Taiwan	1,57 %
Royaume-Uni	2,68 %
États-Unis	52,52 %
Suisse	7,38 %
	100,00 %

Répartition par monnaie

(en pour cent du portefeuille-titre)

CAD	6,26 %
CHF	5,50 %
EUR	27,62 %
GBP	2,67 %
USD	57,95 %
	100,00 %

6.2 Modifications de la composition de l'actif de Merclan Institutional Equity Fund DBI-RDT

Taux de rotation			
	Semestre 1	Semestre 2	Exercice entier
Achats	82.305.849,87	88.533.357,25	170.839.207,12
Ventes	42.788.468,13	66.717.771,98	109.506.240,11
Total 1	125.094.318,00	155.251.129,23	280.345.447,23
Souscriptions	134.417.674,32	132.868.791,47	267.286.465,79
Remboursements	87.599.305,63	110.232.680,54	197.831.986,17
Total 2	222.016.979,95	243.101.472,01	465.118.451,96
Moyenne de référence de l'actif net total	679.468.411,50	736.420.229,09	707.944.320,30
Rotation	-14,26 %	-11,93 %	-26,10 %

Le tableau ci-dessus montre le volume semestriel et annuel en capitaux des transactions opérées dans le portefeuille. Il compare également ce volume (corrigé pour la somme des souscriptions et des remboursements) avec la moyenne de l'actif net (rotation) au début et à la fin du trimestre. Un chiffre proche de 0 % implique que les transactions pendant une période déterminée ont été réalisées uniquement en fonction des souscriptions et des remboursements. Un pourcentage négatif indique que les souscriptions et les remboursements n'ont engendré que peu de transactions dans le portefeuille ou le cas échéant pas du tout.

La liste détaillée des transactions réalisées durant l'exercice peut être consultée gratuitement auprès de Mercier Van Lanschot.

6.3 Évolution du nombre de souscriptions, de remboursements et de la valeur nette d'inventaire

Période	Évolution du nombre de parts en circulation		
Année	Souscriptions OR	Remboursements OR	Fin de période OR
	Dis.	Dis.	Dis.
2021	63.531	24.834	177.570
2022	36.797	18.819	195.548
2023	58.131	68.098	185.581

Période	Évolution du nombre de parts en circulation		
Année	Souscriptions OF	Remboursements OF	Fin de période OF
	Dis.	Dis.	Dis.
2021	63.976	6.707	140.144
2022	19.570	63.267	96.447
2023	54.495	11.802	139.140

Période	Évolution du nombre de parts en circulation		
Année	Souscriptions F	Remboursements F	Fin de période F
	Dis.	Dis.	Dis.
2021	0	0	0
2022	1	0	1
2023	0	0	1

Période	Évolution du nombre de parts en circulation		
Année	Souscriptions R	Remboursements R	Fin de période R
	Dis.	Dis.	Dis.
2021	0	0	0
2022	19.571	799	18.772
2023	37.287	6.641	49.418

Période	Montants payés et reçus par le compartiment, en EUR	
Année	Souscriptions OR	Rachats OR
	Dis.	Dis.
2021	152.865.338,65	64.375.427,74
2022	90.013.073,44	43.545.777,00
2023	145.115.870,74	172.882.402,86

Période	Montants payés et reçus par le compartiment, en EUR	
Année	Souscriptions OF	Rachats OF
	Dis.	Dis.
2021	89.291.918,82	10.090.273,21
2022	27.437.403,05	87.769.073,20
2023	84.034.791,22	17.880.484,52

Période	Montants payés et reçus par le compartiment, en EUR	
Année	Souscriptions F	Rachats F
	Dis.	Dis.
2021	0,00	0,00
2022	1.000,00	0,00
2023	0,00	0,00

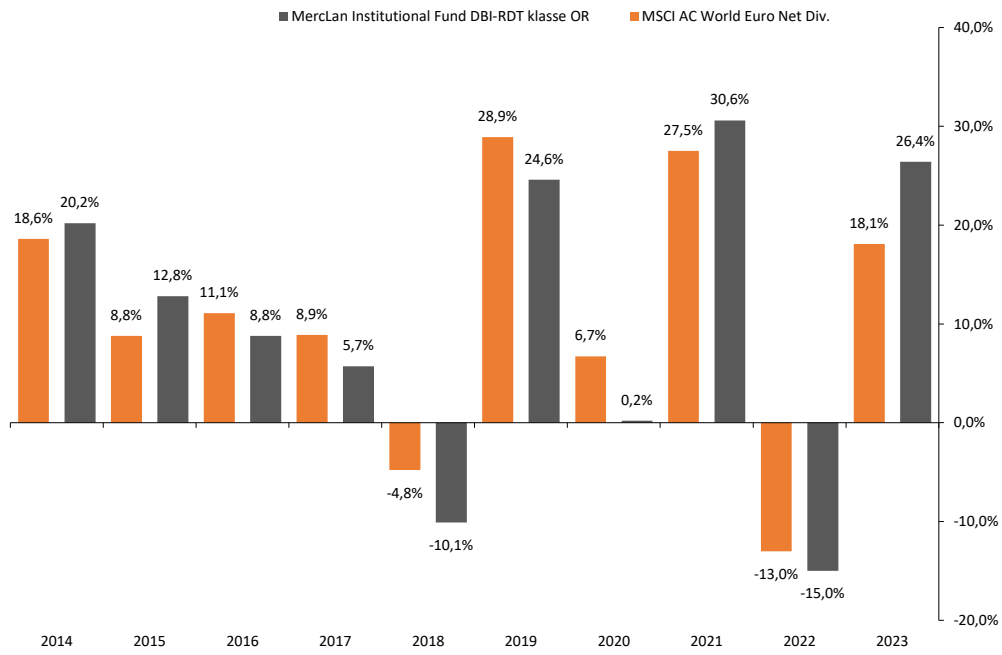
Période	Montants payés et reçus par le compartiment, en EUR	
Année	Souscriptions R	Rachats R
	Dis.	Dis.
2021	0,00	0,00
2022	18.886.745,43	731.530,34
2023	38.135.803,83	7.069.098,79

Période	Valeur nette d'inventaire au terme de la période en EUR				
Année	du compartiment	d'une part OR	d'une part OF	d'une part F	d'une part R
		Dis.	Dis.	Dis.	Dis.
2021	701.738.438,46	2.647,56	1.652,66		
2022	583.925.249,85	2.215,85	1.384,21	952,47	911,86
2023	791.995.971,48	2.705,31	1.689,72	1.170,99	1.109,56

6.4 Rendements

Rendements actuariels	1 an 31/12/22- 31/12/23	3 ans 31/12/20- 31/12/23	5 ans 31/12/18- 31/12/23	10 ans 31/12/13- 31/12/23
Classe OR	26,35 %	12,02 %	12,05 %	9,49 %
Classe OF	26,61 %	12,25 %	12,28 %	
Classe F	26,48 %			
Classe R	26,22 %			
Bench.	18,06 %	9,41 %	12,49 %	10,34 %

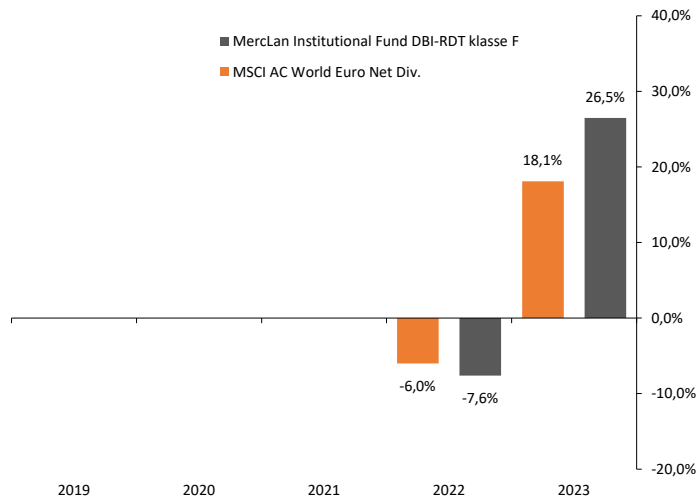
Classe OR : histogramme à rendement annuel



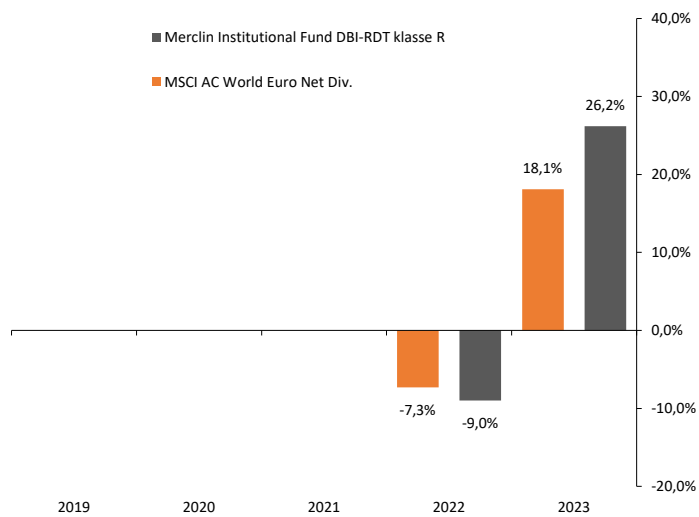
Classe OF : histogramme à rendement annuel



Classe F : histogramme à rendement annuel



Classe R : histogramme à rendement annuel



Rendement annuel du 01/01 au 31/12 inclus de l'année concernée.

Cela concerne l'évolution de la valeur nette d'inventaire sur une base annuelle et sans frais (de souscription et de remboursement). Les rendements obtenus par le passé ne constituent aucunement une garantie pour l'avenir et ne tiennent pas compte des fusions éventuelles.

6.5 Frais

Frais courants :

OF	0,68 %
OR	0,93 %
R	0,86 %
F	0,82 %

Les pourcentages ci-dessus sont calculés sur la base des frais encourus durant l'exercice.

Les frais suivants ne sont pas intégrés dans les frais courants :

- les intérêts sur les emprunts
- les paiements liés aux instruments financiers dérivés
- les commissions et frais qui sont directement payés par l'investisseur
- certains avantages tels que les soft commissions.

6.6 Notes relatives aux états financiers

Dividendes bruts versés pour l'année

2011	néant
2012	13,60 €
2013	24,00 €
2014	24,00 €
2015	45,00 €
2016	Classe OR (Dis) 4,70 € Classe OF (Dis) 2,90 €
2017	Classe OR (Dis) néant Classe OF (Dis) néant
2018	Classe OR (Dis) 35,55 € Classe OF (Dis) 22,06 €
2019	Classe OR (Dis) 95,48 € Classe OF (Dis) 59,36 €
2020	néant
2021	Classe OR (Dis) 43,3057 € Classe OF (Dis) 29,1379 €
2022	Classe OR (Dis) 83,4630 € Classe OF (Dis) 55,3783 € Classe F (Dis) 29,7388 € Classe R (Dis) 36,6009 €
2023	Classe OR (Dis) 72,8221 € Classe OF (Dis) 49,7709 € Classe F (Dis) 25,8401 € Classe R (Dis) 32,7290 €

Transparence des opérations de financement sur titres et réutilisation

Conformément à l'article 13 et à la partie A de l'annexe du Règlement (UE) 2015/2365 (ci-après le Règlement), la Sicav doit informer les investisseurs de son recours aux opérations de financement sur titres et aux contrats d'échange sur les résultats dans les rapports annuels et semestriels.

Le portefeuille ne contient aucun actif en prêt à la date du présent rapport.

Rémunération du commissaire

Montant du mandat hors TVA : 7.500 €.

Montant du mandat pour les activités autres que l'audit, hors TVA : 17.700 € (dont 8.850 € pour les services relatifs à l'exercice 2021 et 8.850 € pour les services relatifs à l'exercice 2022).

7 Annexe : Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers⁵

ANNEXE IV

Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : Merclan Institutional Equity Fund DBI-RDT
Identifiant d'entité juridique : 549300HETLKVVD8R3566

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: __% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: __%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

1

⁵ Ces données n'ont pas été contrôlées par le commissaire.



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Au cours de 2023, les caractéristiques écologiques et sociales prévues du produit financier ont été effectivement promues. Les caractéristiques écologiques promues par le produit financier sont principalement destinées à contribuer à la réalisation de la transition climatique et à l'élimination progressive de l'utilisation des combustibles fossiles.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité? ... et par rapport aux périodes précédentes ?

Au cours de 2023, le produit financier a toujours été entièrement conforme aux critères d'exclusion formulés et à la politique best in class.

Indicateurs environnementaux	Paramètre	2022	2023	% cov. 2022	% cov. 2023
Émissions de gaz à effet de serre de niveau 1	tonnes CO2e	-	9.916,07		83%
Émissions de gaz à effet de serre de niveau 2	tonnes CO2e	-	3.890,16		83%
Émissions de gaz à effet de serre de niveau 3	tonnes CO2e	-	203.877,01		83%
Émissions totales de gaz à effet de serre	tonnes CO2e	-	217.179,59		83%
Empreinte carbone	tonnes CO2e par million d'euros d'investissement	283,01	297,31	83%	83%
Intensité de gaz à effet de serre des sociétés bénéficiaires des investissements	Moyenne pondérée de tonnes CO2e par million d'euros de chiffre d'affaires	492,20	484,80	83%	83%
Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part des investissements, %	9%	7%	84%	85%
Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Moyenne pondérée, %	60%	58%	72%	64%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à fort impact - Construction	Gigawattheures par million d'euros de chiffre d'affaires	0,18	0,18	68%	67%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur climatique à impact élevé - Fabrication	Gigawattheures par million d'euros de chiffre d'affaires	0,13	0,17	68%	67%
Intensité de la consommation d'énergie par secteur à impact climatique élevé - Commerce de gros et de détail, réparation d'automobiles et de motos	Gigawattheures par million d'euros de chiffre d'affaires	0,06	0,06	68%	67%
Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements, %	0%	0%	84%	85%

Indicateurs environnementaux	Paramètre	2022	2023	% cov. 2022	% cov. 2023
Rejets dans l'eau	Moyenne pondérée en tonnes par million d'euros de chiffre d'affaires	2,78	0	13%	2%
Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Moyenne pondérée en tonnes par million d'euros de chiffre d'affaires	22%	22%	36%	35%

Indicateurs liés aux questions sociales	Paramètre	2022	2023	% cov. 2022	% cov. 2023
Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part des investissements, %	48%	52%	84%	85%
Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart salarial moyen en % entre les hommes et les femmes	0,12	0,06	41%	23%
Mixité au sein des organes de gouvernance	% moyen de femmes membres du conseil d'administration	38%	38%	79%	83%
Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part des investissements, %	0%	0%	84%	85%

Engagement	Paramètre	2022	2023
Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement %	0%	0%
Tabac (production >0%, distribution >5%, services >20%)	Part d'investissement %	0%	0%

- Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable?

Le compartiment n'a pas recherché d'investissements durables en 2023 selon les définitions des investissements durables imposées par la Commission européenne.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Le compartiment n'a pas poursuivi d'investissements durables en 2023 selon les définitions d'investissements durables imposées par la Commission européenne. La politique d'exclusion qui exclut les entreprises exposées à des activités non durables, ainsi que les entreprises qui ne respectent pas les règles fondamentales de gouvernance et de droits de l'homme, garantit qu'aucun investissement ne peut être réalisé qui nuirait aux caractéristiques environnementales et sociales recherchées par le compartiment.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

OCDE	UNGP
Oui	Oui

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

- Oui
 Non

Le produit financier ne tient pas compte des principales incidences négatives en matière de durabilité au niveau du produit.



La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01 janv. 2023 – 23 déc. 2023

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

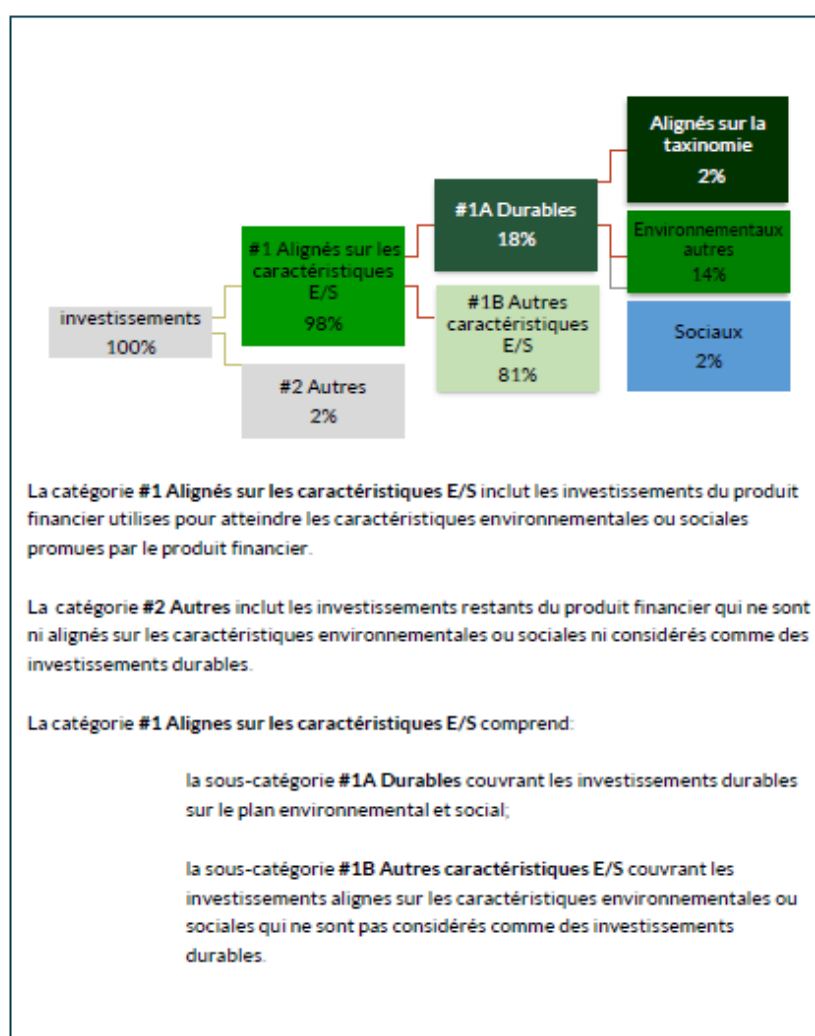
Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
Fairfax Financial Holdings Limited	Services financiers	6%	Canada
Microsoft Corporation	Technologie de l'information	6%	États-Unis
KKR & Co. Inc.	Services financiers	5%	États-Unis
Alphabet Inc.	Services de communication	5%	États-Unis
Berkshire Hathaway Inc.	Services financiers	5%	États-Unis
Stellantis N.V.	Biens de consommation durables	5%	Pays-Bas
NXP Semiconductors N.V.	Technologie de l'information	4%	Pays-Bas
Meta Platforms, Inc.	Services de communication	3%	États-Unis
Booking Holdings Inc.	Biens de consommation durables	3%	États-Unis
Merck & Co., Inc.	Soins de santé	3%	États-Unis

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
BNP Paribas SA	Services financiers	3%	France
LVMH Moët Hennessy - Louis Vuitton, Société Européenne	Biens de consommation durables	3%	France
Industria de Diseño Textil, S.A.	Biens de consommation durables	3%	Espagne



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Quelle était l'allocation des actifs?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Alignés sur les caractéristiques E/S	Durables	Autres caractéristiques E/S	Alignés sur la taxinomie	Environnementaux	Sociaux	Autres
Tous	98%	18%	81%	2%	14%	2%	2%
Services de communication	8%	0%	8%	0%	0%	0%	0%
Consommation discrétionnaire	20%	1%	19%	0%	1%	0%	0%
Consommation de base	5%	1%	4%	0%	1%	0%	0%
Activités financières et d'assurance	30%	0%	30%	0%	0%	0%	0%
Soins de santé	12%	10%	2%	0%	7%	2%	0%
Industriels	6%	0%	6%	0%	0%	0%	0%
Technologie de l'information	16%	5%	10%	1%	4%	0%	0%
Industrie de base	2%	0%	2%	0%	0%	0%	0%
Reste	0%	0%	0%	0%	0%	0%	2%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹?

Oui

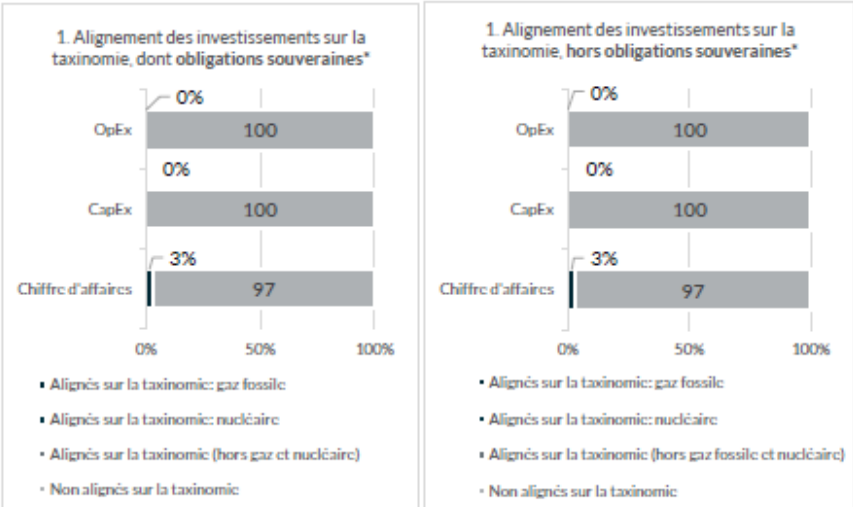
Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente les investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



Ce graphique représente 100% des investissements totaux.

* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

1%

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

L'année précédente était 1%



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE?

14%



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

2%



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «non durables», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les "autres" investissements sont constitués des liquidités du produit financier détenues à des fins de liquidité et/ou de rééquilibrage, ainsi que des fonds et instruments de tiers. Aucune garantie minimale écologique ou sociale ne s'applique à la position de trésorerie du produit financier.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence?

L'application cohérente de toutes les stratégies de durabilité adoptées par le produit financier (sélection négative, sélection basée sur des normes, intégration ESG, best in class) est toujours à la base de la promotion des caractéristiques écologiques et sociales du produit financier. En 2023, le compartiment obtient d'excellents scores en matière de durabilité.

